

Québec, le 6 avril 2023

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/d : 200-222-03

[REDACTED]

La présente fait suite à notre précédente correspondance datée du 7 mars 2023, ainsi qu'à votre demande supplémentaire datée du même jour et de la demande de précisions transmise par courriel le 14 mars 2023, lesquelles visaient votre demande d'accès faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (la « Loi »), laquelle se libelle comme suit :

Demande 1 :

« Je désire par la présente obtenir les documents suivants auprès de votre organisation :
- rapport d'audit sur les processus de communications internes réalisé dans la dernière année ;
- les avis de départ de la dernière année ;
- tout document traitant du comité de rétention du personnel, ses objectifs, ses constats. »

Demande 2 :

« Tout document montrant le nombre d'employés en arrêt de travail prolongé dans la dernière année. »

Concernant votre première demande, nous vous informons qu'aucun document n'est détenu par RECYC-QUÉBEC en ce qui a trait à un audit sur les processus de communications internes. Plus est, nous n'avons pas réalisé un tel audit dans la dernière année.

En ce qui concerne les avis de départ, vous trouverez en annexe les onze (11) avis de départ de la dernière année. Certaines informations ont été caviardées conformément aux article 54 et 56 de la Loi.

« 54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier. »

« 56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne. »

Concernant votre demande relative à tout document traitant du comité de rétention du personnel, ses objectifs, ses constats, nous vous informons de l'existence d'un document relatif à ce comité lequel constitue un avis ainsi qu'une analyse au sens des articles 37 et 38 de la Loi et fait donc l'objet d'une restriction au sens de la Loi. Plus est, ce document était en version préparatoire en date de la demande et en date des présentes.

« 37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence. »

« 38. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité. »

« 9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. »

En ce qui concerne votre seconde demande, nous vous informons que trois (3) employés ont été / ou sont en arrêt de travail pour une durée de plus d'un (1) mois dans la dernière année:

	Durée
Employé(e) 1	11 mois
Employé(e) 2	17 mois
Employé(e) 3	7 mois

Espérant le tout conforme, recevez, [REDACTED] l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour RECYC-QUÉBEC,



M^e Stéphanie Nadeau
Directrice
Secrétariat général et services juridiques

/nl

p.j. Avis de départs
Avis de recours

Lettre de démission

7 mars 2022

Bonjour M. Devernal,

C'est avec regret que je vous remets ma démission pour le poste [REDACTED]
[REDACTED], au sein de Recyc Québec.

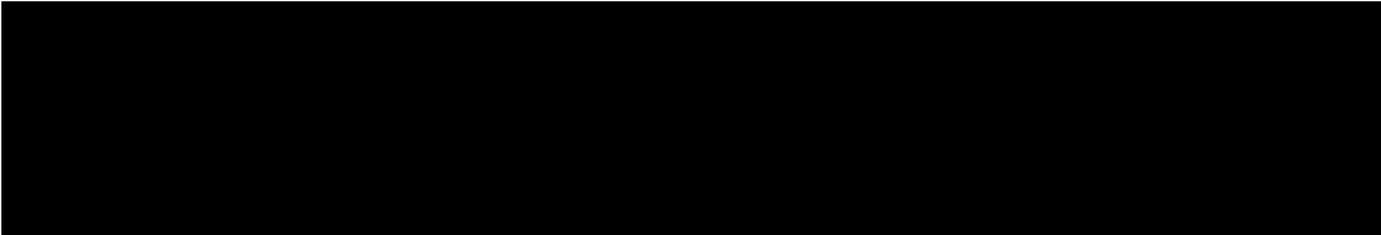
Pour différentes raisons, j'ai décidé d'aller de l'avant avec un nouveau défi.

Je tiens à vous remercier de l'opportunité que Recyc Québec m'a offert de pouvoir travailler et d'évoluer professionnellement durant la dernière année.

Prenant compte du délai de préavis de 5 jours que Recyc Québec s'octroyait pour mettre fin à mon emploi. Je vous donne le même préavis de 5 jours. Ma dernière journée de travail sera donc le 11 mars 2022.

Bien à vous

[REDACTED]



Le 21 novembre 2022

Madame Pérez de León,

Par la présente, je désire vous informer de ma décision de quitter mon poste 
 chez RECYC-QUÉBEC. Ma dernière journée en fonction sera le vendredi
3 décembre 2022, ce qui laisse deux semaines avant mon départ.

Je profite de l'occasion pour vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée
durant les derniers mois. Soyez assurée que je continuerai de suivre avec intérêt les travaux
de RECYC-QUÉBEC.

Bonne continuation dans vos projets futurs.

Cordialement,



cc. Michelle Lachance, directrice des ressources humaines

Montréal, le 6 mars 2023



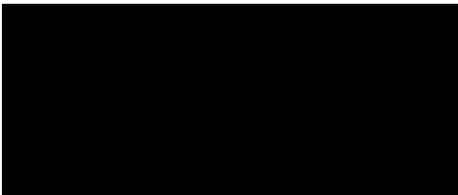
Lettre de démission

Bonjour Michelle,

Tel qu'annoncé le 24 février dernier à la haute direction, je vous fais parvenir cette lettre afin de vous aviser de mon départ de RECYC-QUÉBEC le 17 mars 2023. En effet, je quitterai mes fonctions [redacted] afin de relever de nouveaux défis en tant que [redacted] dans une autre organisation, nouvelles fonctions qui me permettront de poursuivre l'avancement de mon cheminement de carrière.

Je tiens à vous remercier de la superbe opportunité de carrière et de la confiance que vous m'avez offert dans les trois dernières années. Mon passage chez RECYC-QUÉBEC fut très stimulant, intéressant et m'a permis de partager, mais aussi d'acquérir de nombreuses connaissances que je mettrai à profit pour le reste de ma carrière.

Cordialement,



De : [redacted] <[redacted]@recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Envoyé : 31 août 2022 18:32

À : Stephane Devernal <s.devernal@recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Objet : Démission

Salut Stéphane,

En date de ce jour, je démissionne de mes fonctions [redacted]

Ma dernière journée de travail chez RECYC-QUÉBEC sera le 23 septembre 2022.

Si possible, j'aimerais me faire payer une semaine de vacances à même ma dernière paie.

P20 du 18 septembre au 1^{er} octobre : 35h en régulier et 35h en vacances.

Merci pour tout.

[redacted] Joëlle Rivard, CPA

[redacted] Services financiers et conformité

RECYC-QUÉBEC

Québec 

141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

514-352-5002, poste [redacted]

[redacted]@recyc-quebec.gouv.qc.ca

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)

Téléchargez notre
appli mobile



[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

De : [Redacted]

Envoyé : 7 septembre 2022 10:17

À : Francis Vermette <F.Vermette@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : Avis de départ

Bonjour Francis,

Comme discuté verbalement, je t'annonce que je quitte mes fonctions pour aller relever de nouveaux défis. Je tenais à te remercier pour ton écoute et ta flexibilité en tant que gestionnaire. Mes 5 années passées à RECYC-QUÉBEC furent mémorables, je suis choyée d'avoir fait partie d'une si belle équipe. Ma dernière journée sera donc le vendredi 30 septembre 2022.

Merci encore et bonne journée.

[Redacted]



141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

[Redacted]

[Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#) | [Site Internet](#)



[REDACTED]

Montréal, le 15 novembre 2022

Michelle Lachance
Directrice
RECYC-QUÉBEC
Direction du Développement organisationnel et des ressources humaines
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

**Objet : Démission de mon poste [REDACTED] chez
RECYC-QUÉBEC**

Madame Lachance,

Pour faire suite aux conversations que j'ai eues avec madame Isabelle Moïse le 10 novembre dernier, je vous remets par la présente ma démission du poste [REDACTED] [REDACTED] que j'occupe depuis 2012.

Je vous confirme que je quitterai définitivement mon emploi le 9 décembre 2022, comme convenu avec madame Moïse.

Sachez tout de même que je quitte mon emploi avec une certaine part de regret, considérant les 13 années enrichissantes pendant lesquelles j'ai pu m'épanouir professionnellement au sein de l'organisation.

Soyez assurée de mon entière collaboration d'ici à mon départ. Je ferai tout en mon pouvoir pour finaliser les dossiers en cours et pour faciliter le transfert des connaissances afin de limiter le plus possible les impacts liés à ma démission.

Je tiens à remercier l'organisation pour sa confiance et pour les diverses opportunités professionnelles qui mon été offertes à travers toutes ces années.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées,

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

De : [REDACTED]

Envoyé : 23 février 2023 10:12

À : Michelle Lachance <m.lachance@recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Cc : Stephanie Nadeau <s.nadeau@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca>

Objet : Démission

Bonjour Michelle,

La présente est pour confirmer ma démission à titre [REDACTED]
Ma dernière journée serait le vendredi 17 mars.

Merci de m'avoir donné cette opportunité, j'y ai beaucoup appris. RECYC est vraiment une très belle organisation, avec de très belles personnes.

[REDACTED]



300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1

[REDACTED]

[REDACTED], le 3 mai 2022

À l'attention de :

Mme Nuria Pérez de León

Directrice, Communications, affaires publiques et marketing social

Objet : Démission de mon poste [REDACTED]
[REDACTED]

Madame Pérez de León,

Je vous prie d'accepter par la présente ma démission du [REDACTED]
[REDACTED] chez RECYC-QUÉBEC.

Prendre cette décision n'a pas été chose facile car mon passage dans votre équipe et chez RECYC-QUÉBEC a été une très belle expérience sur les plans professionnel et humain. Une opportunité s'est présentée à moi tout récemment, alignée sur mon développement personnel et professionnel, ainsi que sur mes compétences et valeurs. Je suis convaincue que vous comprendrez les raisons de mon départ.

Je continuerais à travailler pour RECYC-QUÉBEC jusqu'au lundi 23 mai 2022. S'il y a des projets ou responsabilités sur lesquelles je devrais me concentrer pendant ma période de préavis de 3 semaines, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Je suis immensément reconnaissante pour le soutien, la confiance et les opportunités de croissance que vous m'avez données durant mes années en poste, et souhaite tout le meilleur à l'équipe des Communications et à la grande équipe de RECYC-QUÉBEC, qui me manqueront beaucoup.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

A Montréal, le 22 JUIN 2022

RECYC QUEBEC, 141, avenue
Du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

LETTRE DE DÉMISSION

Monsieur Frederick St Onge,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste [REDACTED] que j'occupe au sein de Recyc Québec depuis le 24 mars 2022.

J'ai reçu une offre d'emploi très intéressante en tant [REDACTED] dans une autre entreprise de Montréal. Après mûres réflexions, j'ai pris la décision d'accepter cette offre afin de poursuivre l'avancement de mon cheminement professionnel.

Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée, ainsi que pour toutes ces expériences acquises au sein d'une équipe dynamique et passionnée, qui m'outillent pour cette nouvelle étape que je franchis.

Afin de vous laisser le temps de vous organiser, mon départ se fera dans 2 semaines (le 8 juillet 2022 au soir), période pendant laquelle je fournirai toute l'aide nécessaire pour la transition et la formation éventuelle d'un nouvel employé.

Je vous prie, Monsieur d'agréer mes cordiales salutations.

[REDACTED]

De : [REDACTED]
Envoyé : 18 mars 2022 16:50
À : Frederick St-Onge <f.st-onge@recyc-quebec.gouv.qc.ca>
Objet : lettre de démission

Bonjour Monsieur St-Onge,

Cela a été un immense plaisir d'avoir travaillé à Recyc-Quebec. J'ai pris la décision.
De quitter pour des raisons personnelles par la présente je vous présente donc ma démission.
Celle-ci sera effective dans 2 semaines le 31 mars2022.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Cordialement,

[REDACTED]

Montréal, le 8 mars 2023

Stéphane Devernal
Vice président finances RECYC-QUÉBEC
141, avenue du Président-Kennedy, 8e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4

Objet : Démission

Bonjour Stéphane,

par la présente, je rends officielle ma démission de mon poste [REDACTED]
[REDACTED] chez RECYC-QUÉBEC.

Ma dernière journée de travail est prévue le 21 mars, soit 14 jours après la remise de cette présente lettre.

Merci de la confiance accordée pour les mandats qui m'ont été confiés.



Avis de recours (art. 97, 101)

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 1.10
575, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741 / Téléc. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 501
480, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741 / Téléc. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).